

& Paysage

9 € - n° ISSN : 1633-7727

TERRAINS DE SPORT

Green Golf Convention :
détours sur le futur
pour greenkeepers
et Intendants



RÉGLEMENTATIONS ET TECHNOLOGIES

DÉSHERBAGE ALTERNATIF

BROYEURS

ROBOTS DE TONTE



CHANTIER
Lascaux 4 :
un bâtiment qui se fond
bien dans le décor

ACTUALITÉS
Stihl entre
au capital de
GreenIQ

Unep-QuallPaysage :
invitation lancée
à rejoindre la « Maison
du Paysage »



DÉSHERBAGE ALTERNATIF

RAISONNER SON CHOIX DE MATÉRIEL À L'HEURE DU « O PHYTO »

Nous y sommes ! Ce mois-ci, la loi dite « Labbé » est entrée en vigueur. Exit donc les produits phytosanitaires dans les lieux publics, sauf exceptions (cimetières, terrains sportifs, etc.). Place donc à un bouquet de solutions alternatives qui passent par la gestion différenciée des espaces verts et l'utilisation de matériels variés à l'instar des désherbeurs mécaniques et thermiques (flamme directe, air chaud et infrarouges, eau chaude et vapeur). Le marché de ces équipements ne cesse logiquement de croître compte tenu du contexte législatif et des volontés politiques de protection de l'environnement et de la santé humaine. L'occasion de faire le point sur l'offre actuelle. [Par Nicolas Louis

« **N**ous assistons à un vrai changement de paradigme, c'est une transformation très profonde dans notre conception de la gestion des espaces verts. Une phase de transition qui durera assurément plusieurs années pour que chacun y trouve ses marques ! », estime Barbara Dekeyser qui, en tant que référente des techniques alternatives au sein de l'Unep et responsable de l'entreprise Aralia, spécialisée dans la parasitologie et le

désherbage, est aux premières loges pour réaliser ce constat. Un bref rappel s'impose : depuis le 1^{er} janvier, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, qui intègre la loi Labbé⁽¹⁾, interdit aux collectivités territoriales et aux structures publiques d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des promenades publiques (relevant du domaine public ou privé) et de la voirie, exception faite des



“

Les entreprises du paysage sont aujourd'hui dans une situation d'attente : sur quel matériel investir ? Comment se positionner sur le marché ? Il nous faudra au moins deux années de réglage. »

BARBARA DEKEYSER,
RÉFÉRENTE DES TECHNIQUES ALTERNATIVES
AU SEIN DE L'UNEP-LES ENTREPRISES
DU PAYSAGE

zones étroites ou difficiles d'accès notamment pour des raisons de sécurité. Des dérogations sont également prévues dans le cadre de la lutte contre certains organismes nuisibles ou de l'application de produits de biocontrôle, de substances à faibles risques et de produits issus de l'agriculture biologique. C'est ainsi toute une logique qui est à revoir pour les gestionnaires



Le cimetière est un des lieux les plus emblématiques, et les plus sensibles, concernant les nouvelles alternatives en matière de gestion du désherbage. Les solutions existent, comme la végétalisation des allées ou bien la présence de prairies fleuries, comme ici dans un cimetière de la ville de Versailles. Reste à faire accepter ces changements auprès du public.



De nouveaux usages pour de nouvelles règles : les professionnels du paysage sont amenés à devenir prescripteurs en matière de désherbage alternatif pour les collectivités et d'autres clients ; mais aussi à maîtriser et développer de nouvelles solutions d'entretien. Ici, un système de désherbage à vapeur adapté sur un porteur par l'entreprise Scop Espaces Verts (Alsace).

et, même si un certain nombre de collectivités comme de prestataires privés ont su prendre le virage en avance, bien d'autres tâtonnent pour faire face à ces changements imposés à la hâte par la loi...

Une démarche globale

C'est dans ce contexte que l'offre en outils de désherbage alternatif se développe aujourd'hui. Mais avant même d'entrer dans le détail de ces équipements, il convient de rappeler que leur utilisation n'a de sens que dans une stratégie globale avec mise en œuvre d'une gestion différenciée des espaces verts. Celle-ci passe, par exemple, par la végétalisation (engazonnement, prairies fleuries) des espaces non utilisés ou de zones spécifiques comme les cimetières – auparavant désherbés avec des produits phytosanitaires –, mais aussi par l'emploi d'auxiliaires contre les ravageurs, de pièges et de produits de biocontrôle, par l'installation de plantes vivaces en couvre-sol, par l'utilisation du paillage au pied des végétaux et le choix de plantes locales pour limiter les espèces envahissantes ou encore

par la pratique de l'écopâturage. Ces initiatives doivent s'accompagner en parallèle d'une information du public afin de mieux faire accepter, par exemple, la présence d'une flore spontanée, soumise à des opérations limitées de désherbage, à certains endroits de la ville. Cette stratégie passe par les sites Internet, les revues locales et les affichages municipaux, mais aussi par des animations via les conseils de quartier (en semant des plantes le long des murs d'habitation, par exemple) pour inciter les citoyens à devenir acteurs de ces pratiques.

Une bonne dynamique dans les collectivités

Où en sont les villes sur ces sujets en ce début d'année ? Sont-elles prêtes ? « À l'image de ma municipalité, qui se prépare depuis deux ans, beaucoup de villes ont déjà amorcé des efforts en matière de gestion différenciée. Il existe une réelle prise de conscience », estime Ève Izambart, la directrice du service Environnement et Cadre de vie de la mairie de Montfermeil (Seine-Saint-Denis), et membre du bureau d'Hortis et de la certification « QualiPaysage ».

Pour s'aguerrir à ces nouvelles pratiques, les collectivités disposent aujourd'hui d'un bon accompagnement. « Dans le cas de Montfermeil, nos agents suivent des formations proposées par le CNFPT⁽²⁾, mais nous aurions pu aussi passer par des organismes départementaux comme le CAUE⁽³⁾. Sans compter les journées techniques organisées par Hortis en région. Nous échangeons aussi beaucoup avec les Fredon⁽⁴⁾ », ajoute l'ingénieur paysagiste. Les compétences s'installent donc petit à petit. Mais quid des moyens pour s'équiper ? « Concernant la voirie, nous avons opté avec nos agents pour des têtes de désherbage mécanique – brosses en acier ou disques de type réciprocatrice –, adaptables sur débroussailleuse. Car ce sont des petits équipements légers et simples d'usage, faciles à transporter et réclamant peu d'entretien en atelier. Nous avons encore des réserves sur les solutions thermiques qui nous semblent